

RISQUE ROUTIER

Check-list des vérifications à réaliser

Cette check-list vous permettra de ne rien oublier avant de prendre la route avec votre véhicule afin d'assurer votre sécurité et celle des autres usagers. Nous vous conseillons de réaliser ces vérifications au moins une fois par mois ou tous les 1000 km.

Attention cette liste est non exhaustive.

Date :

Documents

Assurez-vous que vous possédez les documents obligatoires listés ci-dessous et que les informations présentes sont exactes (ex : changement d'adresse).

Documents liés au véhicule :

	ok	A faire/ Remarque
• Assurance du véhicule : le certificat d'assurance doit figurer sur le pare-brise et l'attestation d'assurance doit être signée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Carte grise du véhicule	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Carte grise de la remorque si PTAC > 500kg	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Attestation du dernier contrôle périodique ou dernière visite technique : le certificat doit figurer sur le pare-brise	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Modèle de constat amiable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Documents liés aux salariés :

• Permis de conduire en cours de validité et adapté au véhicule conduit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
---	--------------------------	--------------------------

Vérifications et contrôles du véhicule

Vous devez vérifier :

	ok	A faire/ Remarque
Les niveaux :		
• liquide de refroidissement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• liquide de frein	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• huile moteur (attention : à vérifier lorsque le véhicule est sur une surface plane, moteur éteint et refroidi).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• liquide lave-glace	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La visibilité :		
• balais d'essuie-glace (prévoir leur changement si usure)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• rétroviseurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• plaque d'immatriculation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les éclairages :		
• bon fonctionnement des ampoules : veilleuses, feux de croisement, feux de route, clignotants, feux de recul, feux stop, antibrouillard	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• optiques de phares nettoyés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les pneumatiques :		
• état / usure	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• mesure de la pression des pneus (dont la roue de secours)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	ok	A faire/ Remarque
Les autres éléments :		
• bon fonctionnement des systèmes enrouleurs des ceintures	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• klaxon	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les éléments obligatoires :		
• triangle de signalisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• gilet de sécurité haute visibilité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• éthylotest	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• extincteur pour les véhicules de plus de 3,5 tonnes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les éléments vivement recommandés :		
• roue de secours	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• ampoules et fusibles de rechange	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• lampe de poche	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• trousse de secours	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La propreté et le rangement :		
• extérieur du véhicule	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• intérieur du véhicule	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

BON A SAVOIR

Tous les 2 ans ou tous les 20 000 km environ (cf carnet d'entretien), il est conseillé de faire contrôler votre véhicule par un professionnel. Le contrôle technique est obligatoire dans les six mois avant le 4ème anniversaire du véhicule, puis tous les 2 ans.